

Finances

Le budget d'une commune se divise en deux sections : la section fonctionnement, qui donne les moyens de gérer les dépenses quotidiennes, et la section d'investissement qui permet de préparer l'avenir. Le budget est financé par trois ressources : les impôts locaux et autres taxes, les dotations d'autres institutions, notamment sous forme de subventions, et l'emprunt. Le budget est voté par le conseil municipal en début d'année.



URL source: <https://www.saintsebastien.fr/fr/rubrique/finances/finances>